

-

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL, TENUE LE 16 AVRIL 2025, À 19H00, AU 286 RUE DE LA
FALAISE, CENTRE DES LOISIRS DE TADOUSSAC**

Sont présents :Monsieur Richard Therrien, maire
Monsieur Guy Therrien, conseiller
Madame Jane Chambers Evans, conseillère
Madame Johanne Savard conseillère, en visio-conférence
via zoom

Sont absents : Monsieur Dany Tremblay, conseiller
Madame Mireille Pineault, conseillère
Madame Stéphanie Tremblay, conseillère

OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM

La séance débute à 19 h 00 conformément au calendrier des séances ordinaires prévu aux articles 148 et 148.0.1. du Code municipal, L.R.Q. c. C-27.1.

**RESOLUTION
2025-04-114**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du maire**
- 2. Adoption de l'ordre du jour;**
- 3. Divers**
 - 3.1. Dépôt du procès-verbal du CCU tenue le 10-04-2025;
 - 3.2. P.I.I.A. 273, Rue des Forgerons ;
 - 3.3. P.I.I.A. 40, Rue des Forgerons Nord ;
 - 3.4. P.I.I.A- 137, Rue de la Coupe-de-l'Islet ;
 - 3.5. Promenade Rue Bord-de-l 'Eau ;**Retiré**
 - 3.6. Festival de la Chanson / Kiosque alimentaire ; **Retiré**
 - 3.7. Festival de la Chanson / Fermeture de la rue de Coupe-de-l'Islet ;
 - 3.8. Octroi d'un contrat de gré à gré / Pont sentier de nos Ancêtres ;
 - 3.9. Appui à Eurêko/Projet de végétalisation des berges du Saguenay ;
 - 3.10. Paiement du décompte progressif no 4 avec libération 5% /Inter-Projet ;
 - 3.11. Affaires nouvelles (si tous les membres sont présents);
 - 3.12 Période de questions (portant uniquement sur la séance) ;
 - 3.13 Fermeture de la séance.
- 4.. Affaires nouvelles (Si tous les membres sont présents) ;**
- 5. Périodes de questions (portant uniquement sur la séance);**
- 6. Levée de l'assemblée**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance et renoncent à sa lecture :

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance, tel que déposé.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 10-04-2025

Dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité Consultatif d'urbanisme tenue le 10 avril 2025.

**RESOLUTION
2025-04-115**

P.I.I.A 273, RUE DES FORGERONS

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du 273, Rue des Forgerons ont déposé une demande permis de rénovation de la toiture du bâtiment principal de couleur brune et le remplacer par du bardeau d'asphalte de couleur noire ;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des bâtiments voisins ont des toitures de bardeau d'asphalte noir ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande par le demandeur, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intervention architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la demande de permis des propriétaires du 273, Rue des Forgerons pour la rénovation de la toiture de leur bâtiment principal en bardeau d'asphalte noir et ce, tel que recommandé par le Comité Consultatif d'urbanisme.

**RESOLUTION
2025-04-116**

P.I.I.A. 40, RUE DES FORGERONS NORD

ATTENDU QUE les propriétaires du 40, Rue des Forgerons Nord ont déposé une demande de permis de construction d'une résidence bifamiliale isolée;

ATTENDU QUE les propriétaires ont fourni les plans de construction, le plan d'implantation et les détails des matériaux et couleurs pour la construction;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande par le demandeur, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intervention architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la demande des propriétaires du 40, Rue des Forgerons Nord pour la construction d'une résidence bifamiliale isolée et ce, tel que recommandé par le Comité Consultatif d'urbanisme.

**RESOLUTION
2025-04-117**

P.I.I.A. 137, RUE DE LA COUPE-DE-L'ISLET

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du 137, Rue de la Coupe-de-l'Islet ont obtenu un permis de revêtement en vinyle de couleur verte lierre leur bâtiment principal et que ce revêtement est discontinué ;

CONSIDÉRANT QU'il désire le remplacer par un revêtement de couleur bleu crépuscule, (bleu marin) moulures et cadrage blancs ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande par le demandeur, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intervention architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la demande de permis des propriétaires du 137, Rue de la Coupe-de-l'Islet pour le remplacement du revêtement de leur bâtiment principal en bleu crépuscule, moulures et cadrage blancs et ce, tel que recommandé par le Comité Consultatif d'urbanisme.

**RESOLUTION
2025-04-118**

FESTIVAL DE LA CHANSON / FERMETURE DE LA RUE DE LA COUPE DE-L'ISLET`

CONSIDÉRANT QUE le Festival de la Chanson souhaite présenter un film sur la façade du 140, Rue de la Coupe-de-l'Islet, le 14 juin 2025 de 21h30 à 22h ;

CONSIDÉRANT QUE pour se faire la portion de la rue de la Coupe-de-l'Islet doit être fermée à la circulation après la rue du Parc pendant ce temps, de l'exigence d'aviser les propriétaires de ce secteur, de mettre en place une vigie afin de pouvoir permettre le passage de véhicules d'urgences rapidement au besoin et que ces spécifications soient exigées au demandeur ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOHANNE SAVARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte de permettre au Festival de la Chanson de restreindre l'accès de la Rue de la Coupe-de-l'Islet après la Rue du Parc pour la diffusion d'un film pour une courte période (21h30 à 22h) en s'assurant d'avoir des bénévoles sur place afin de permettre rapidement la circulation en cas d'urgence au besoin.

**RESOLUTION
2025-04-119**

OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ / PONT SENTIER DE NOS ANCÊTRES

CONSIDÉRANT QUE la demande de prix lancée en date du jeudi 9 avril 2025 pour la réfection du pont du sentier de nos Ancêtres;

CONSIDÉRANT QUE la réception de la soumission de Toiture Réno Énergie au montant de 83,886.00\$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur la gestion contractuelle numéro 144;

PAR CONSÉQUENT,

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil octroi le contrat de la réfection du pont du Parc de nos Ancêtres à la Compagnie Toiture Reno Énergie au montant de 83,886.00\$ avant taxes.

**RESOLUTION
2025-04-120**

**APPUI À EUREKO/PROJET DE VÉGÉTALISATION DES BERGES DU
SAGUENAY**

CONSIDÉRANT QU'Eurêko action protection et gestion environnementale, s'est adressé à la Municipalité de Tadoussac afin d'obtenir un appui à leurs demandes de subventions au Programme pour dommages à l'Environnement (FDE) et au Programme de restauration des aires marines protégées des Fond d'action St-Laurent (FASL) afin d'offrir une végétalisation à tous les propriétaires riverains de la rivière Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE cette demande s'inscrit dans les actions pouvant être mise de l'avant par la municipalité afin d'apporter sa contribution à la restauration des milieux naturels;

CONSIDÉRANT QUE le comité environnemental de la municipalité est un comité pro-actif dans les actions d'appui pouvant être apporté lors d'évènements de démonstration de protection de l'environnement;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil appui le projet de l'organisme Eurêko dans cadre du Programme pour dommages à l'Environnement (FDE) et au Programme de restauration des aires marines protégées des Fond d'action St-Laurent (FASL) afin d'offrir une végétalisation à tous les propriétaires riverains de la rivière Saguenay;

**RESOLUTION
2025-04-121**

**PAIEMENT DU DECOMPTE PROGRESSIF NO 4 AVEC LIBERATION
5% /INTER-PROJET**

CONSIDÉRANT QUE le 6 mars 2025, Madame Stéphanie Pelletier, ingénieure municipale, de la Fédération Québécoise des Municipalités, nous a transmis le décompte progressif numéro 4 avec libération 5 % de l'entrepreneur « Inter Projet » au montant de 46 928,07\$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Stéphanie Pelletier, ingénieure municipale, nous recommande l'acceptation et le paiement du décompte no 4 avec libération 5 % des travaux de la réfection du mur de soutènement de la rue de la Falaise ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise et accepte le paiement du décompte no 4 avec libération de 5 % de l'entrepreneur des travaux de réfection du mur de soutènement de la rue de la Falaise « Inter Projet » au montant de 46 928,07\$ (incluant les taxes).

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 21 monsieur le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19 h 21.

**RESOLUTION
2025-04-122**

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de l'assemblée est épuisé ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOHANNE SAVARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal déclare l'assemblée close à 19 h 22.

Je, Richard Therrien, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard Therrien, maire

Nombre de citoyens présents : 6 personnes en présentiel et 3 en visio-conférence via Zoom.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Steeve Arbour, directeur général par intérim, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité du Village de Tadoussac.

Steeve Arbour, directeur général par intérim

Richard Therrien, maire

